

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire-occupant résidence principale;
- être de citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent;
- faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région;
- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur uniformisée, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à 150 000 \$;
- avoir un revenu familial pour l'année 2021 n'excédant pas :

Nbre personne	Revenu	Le revenu familial comprend les revenus des propriétaires-occupants et ceux du conjoint et 25 % des revenus des autres membres du ménage âgés de 18 ans et plus ne fréquentant pas un établissement scolaire à temps plein.
1 ou couple	37 500 \$	
2-3 (sauf couple)	43 500 \$	
4-5	52 000 \$	
6 et +	64 500 \$	

- être éligible à tout autre critère d'admissibilité déterminé par la SHQ.

PROPRIÉTAIRE.S-OCCUPANT.S - COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire.s			
Nom	Prénom		Date de naissance (AAAA/MM/JJ) / /
Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)	Cellulaire	Courriel
Nom	Prénom		Date de naissance (AAAA/MM/JJ) / /
Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)	Cellulaire	Courriel
Conjoint.e (s'il ou si elle n'est pas propriétaire)			
Nom	Prénom		Date de naissance (AAAA/MM/JJ) / /
Nombre total de personnes vivant dans cette résidence : _____			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 5 dernières années ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Note : Les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais participé au PRR seront traitées en priorité.</i>	

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE

Adresse	Municipalité	Code postal
TYPE DE BÂTIMENT		
<input type="checkbox"/> Maison individuelle/jumelée	<input type="checkbox"/> Duplex	<input type="checkbox"/> Maison mobile ○ propriétaire du terrain ○ locataire du terrain
<input type="checkbox"/> Maison intergénérationnelle	<input type="checkbox"/> Maison en rangée	<input type="checkbox"/> Copropriété (maximum de 2 logements) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)		
Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) inscrite au compte de taxes municipales 2021 : _____ \$ Facteur comparatif : _____		
Année de construction : _____		
Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale? _____		
Est-ce que la résidence est desservie par un réseau : <input type="checkbox"/> D'aqueduc <input type="checkbox"/> D'égout		

TRAVAUX	
Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment	
Éléments essentiels du bâtiment touchés	Cochez :
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)	<input type="checkbox"/>
2) Les ouvertures (portes, fenêtres)	<input type="checkbox"/>
3) Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, marquises, escaliers extérieurs)	<input type="checkbox"/>
4) La toiture (revêtement de toiture, pontage)	<input type="checkbox"/>
5) La structure (fondation et ossature du bâtiment)	<input type="checkbox"/>
6) L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)	<input type="checkbox"/>
7) La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)	<input type="checkbox"/>
8) Le chauffage (appareil et système de chauffage)	<input type="checkbox"/>
9) L'isolation thermique (isolation des murs, du plafond, de la fondation)	<input type="checkbox"/>
Autres déficiences majeures admissibles	Cochez :
Surpeuplement	<input type="checkbox"/>
Bâtiment inachevé – Date du début de la construction : ____ / ____ / ____	<input type="checkbox"/>
Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez décelées :	

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage. Le propriétaire doit assumer un minimum de 5 % de ce coût. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquelles devront être constatées par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

ENVOI DE LA DEMANDE
<p>Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">jalex@mrcbm.qc.ca</p> <p>Pour toute autre information, veuillez contacter : Johanne Alix au 450 266-4900 poste 229</p>